



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 13 décembre 2016.

Par courrier réceptionné le 31 mai 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 juillet 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagné de votre adjoint Monsieur Jean-Luc LAMBERT, de Madame Élisabeth CASTILLON et de Monsieur Eric HENDERYCKSEN représentant le bureau d'études Eu-Creal.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de ce projet.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***


***Elle assortit son avis de la recommandation suivante : reclasser les fonds de jardins en un secteur Nj spécifique afin de limiter l'urbanisation en seconde frange.***

***La commission souligne la qualité de la présentation.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard CHANCLUD  
Mairie  
17, rue du Docteur Battesti  
77760 LA CHAPELLE LA REINE

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur  
  
Laurent BEDU